



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ZEP

Question orale n° 1870

Texte de la question

M. Jacques Bascou appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réduction des moyens pédagogiques qui menace de détruire le système actuel de l'éducation prioritaire. Sous prétexte d'actualiser la carte de l'éducation prioritaire, les rectorats d'académies sont en train de la remettre en cause à l'horizon de la prochaine année scolaire 2007-2008. Des réseaux d'établissements disposant depuis des années de moyens pédagogiques supplémentaires dans certaines zones défavorisées socialement disparaîtraient subrepticement. De nouveaux critères de professions et catégories sociales défavorisées permettraient surtout de réaffecter ces moyens sur des collèges récemment classés « ambition réussite », selon la technique du déshabiller Pierre pour habiller Paul. Un an après la déclaration de M. le ministre de l'intérieur, président de l'UMP, affirmant en décembre 2005 : « il faut déposer le bilan des ZEP », son souhait semble en cours de réalisation. Il avait pourtant fait à l'époque l'objet des réactions étonnées du ministre, puisque celui-ci s'interrogeait : « Sans l'éducation prioritaire, que seraient nos quartiers aujourd'hui ? » Cette cacophonie gouvernementale avait alors permis à Nicolas Renard, président de l'Observatoire des zones prioritaires (OZP), association de professionnels et d'experts des ZEP, de rappeler : « Quand il dit que la politique des ZEP a échoué, c'est trop rapide : il y a une vraie question en termes de résultats, mais il y a des endroits qui ont très bien travaillé, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. » Une ZEP qui a bien travaillé, qui fonctionne à la satisfaction de tous, c'est celle du quartier Saint-Jean-Saint-Pierre à Narbonne. Elle est souvent citée en exemple au niveau national comme un modèle pour le vivre ensemble, la mixité et la paix sociale, la confiance des parents, l'engagement des enseignants. Cette ZEP a été une des premières en 1982. Des efforts soutenus y restent toujours justifiés aujourd'hui, puisque le secteur, avec nombre de logements sociaux à rénover, a été classé en zone urbaine sensible (ZUS) en 1996, puis plus récemment en zone de rénovation urbaine (ZRU), où l'État, par ailleurs, tarde à honorer ses promesses, en diminuant les crédits de l'ANRU. C'est la réussite toujours fragile de cette ZEP qu'un plan de démantèlement de l'éducation prioritaire est en train de remettre en cause. Il lui demande s'il faudrait que ce quartier ou d'autres quartiers jusque-là tranquilles se révoltent pour être jugés prioritaires.

Texte de la réponse

PERSPECTIVES DE LA ZEP

DE SAINT-JEAN-SAINT-PIERRE A NARBONNE

M. le président. La parole est à M. Jacques Bascou, pour exposer sa question, n° 1870, relative aux perspectives de la ZEP de Saint-Jean-Saint-Pierre à Narbonne.

M. Jacques Bascou. Monsieur le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche, je voudrais évoquer la réduction des moyens pédagogiques qui menace de détruire le système actuel de l'éducation prioritaire.

Sous prétexte d'actualiser la carte de l'éducation prioritaire, les rectorats d'académies sont en train de le remettre en cause, à l'horizon de la prochaine année scolaire 2007-2008. Des réseaux d'établissements disposant depuis plusieurs années de moyens pédagogiques supplémentaires dans certaines zones

défavorisées disparaîtraient subrepticement. De nouveaux critères permettraient surtout de réaffecter ces moyens sur des collèges récemment classés " ambition réussite " selon la technique du " déshabiller Pierre pour habiller Paul ".

Cette réforme, engagée dès l'année scolaire 2005-2006, remet en cause le socle des zones d'éducation prioritaire, à savoir la situation sociale d'un quartier.

Ainsi la ZEP de Saint-Jean-Saint-Pierre à Narbonne, qui fonctionne à la satisfaction de tous grâce à l'engagement des enseignants et à l'investissement des différents acteurs associatifs et sociaux du quartier, semble menacée. Le collège Georges-Brassens accueille 30 % d'élèves issus de communes rurales voisines. Ce recrutement élargi, voulu par les élus, permet d'assurer une meilleure mixité sociale, mais la situation réelle des familles du quartier est plus difficile que ne le montrent les indicateurs de ce seul collège. Par ailleurs, les résultats du collège en sixième sont améliorés grâce aux moyens donnés aux écoles maternelles et primaires du quartier dans le cadre de la ZEP.

Une interprétation rapide des indicateurs sans prise en compte de l'état social du quartier, classé en zone urbaine sensible, pourrait conduire à priver le collège, mais aussi les écoles maternelles et primaires, des moyens supplémentaires dont ils disposaient depuis 1982 grâce à la ZEP.

Cette remise en cause de la ZEP a été provisoirement suspendue pour un an à la suite d'une forte mobilisation des élus, des enseignants et des parents d'élèves, mais la menace demeure.

Monsieur le ministre, le quartier Saint-Jean-Saint-Pierre de Narbonne doit-il, selon vous, conserver ou voir disparaître les moyens supplémentaires de l'éducation prioritaire ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

M. François Goulard, *ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche*. Monsieur le député, je vous présente les excuses de Gilles de Robien, qui ne pouvait être présent ce matin pour vous répondre et qui m'a donc chargé de le faire à sa place.

Le plan de relance de l'éducation prioritaire est bien concret puisqu'il a permis dès cette année à plus de 390 000 élèves de bénéficier de moyens exceptionnels dans les réseaux " ambition réussite ". Les faits sont là. Un récent rapport de l'inspection général a confirmé qu'il était plus qu'urgent de redonner une dynamique à l'éducation prioritaire, laquelle, il faut bien le dire, souffrait depuis plusieurs années de l'absence d'une politique clairement définie, d'un empilement de mesures et d'un certain éparpillement des moyens. Vous avez employé l'expression " déshabiller Pierre pour habiller Paul ". Il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de concentrer les moyens là où ils sont véritablement nécessaires. L'égalité des chances est un véritable principe d'action.

Par ailleurs, Gilles de Robien reconnaît l'engagement de tous les personnels de l'éducation nationale dans l'éducation prioritaire. C'est pour cela que nous avons souhaité rénover le dispositif.

Pour rester efficace, celui-ci doit s'adapter aux nouvelles réalités. C'est la raison pour laquelle le ministre a confié aux recteurs la mission de faire évoluer les réseaux de réussite éducative à partir des modèles que constituent les réseaux " ambition réussite ".

Rien ne se fera sans concertation avec les usagers et les partenaires de l'école, donc les collectivités territoriales, et rien ne se fera sans une réflexion à partir d'indicateurs objectifs et transparents ; je crois que c'est une règle sur laquelle nous pouvons nous mettre d'accord.

Constatant que le collège Georges-Brassens et les écoles du quartier Saint-Jean-Saint-Pierre de Narbonne, s'ils ont connu une amélioration de leur contexte urbain et socioculturel, méritent néanmoins une attention particulière, le recteur a décidé de les maintenir dans l'éducation prioritaire. Je suis donc en mesure de vous dire, au nom du ministre de l'éducation nationale, monsieur le député, qu'ils recevront à cet effet les moyens prévus au titre de l'éducation prioritaire pour la rentrée scolaire prochaine.

M. le président. La parole est à M. Jacques Bascou.

M. Jacques Bascou. Je vous remercie de cette réponse, monsieur le ministre. Nous étudierons la situation, mais, sans entrer dans le débat de la diminution des moyens, que ce soit en termes de postes équivalent temps plein au niveau national ou des postes mêmes, je voudrais indiquer que, la semaine dernière, alors que la carte scolaire du département de l'Aude nous était présentée, nous avons constaté que des menaces pesaient sur un certain nombre de classes, justement de maternelles et de primaires de zones d'éducation prioritaire.

Je voudrais attirer votre attention sur la logique des ZEP, qui est, même si cela n'a pas marché partout, de prendre en compte la réalité sociale du quartier mais également le système scolaire dans sa globalité, de la maternelle jusqu'au collège et lycée. C'est important.

Vous avez évoqué des rapports, mais beaucoup de rapports soulignent l'importance de l'apprentissage de la

lecture et de l'argent qui est investi dans les petites classes. À ce titre, nous sommes inquiets de la diminution annoncée des moyens accordés au département de l'Aude, laquelle risque de remettre en cause l'exception audoise de la scolarisation dès deux ans. Pour les familles défavorisées, la scolarisation progressive dès deux ans est un progrès. Je sais qu'il y a débat, mais si la ZPE de Saint-Jean - Saint-Pierre a réussi, c'est aussi grâce à cette approche. Une remise en cause au niveau des maternelles et des écoles primaires risquerait d'avoir des conséquences après sur le collège.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1870

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1431

Réponse publiée le : 14 février 2007, page 1100

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 février 2007